

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Subventions exceptionnelles 2021

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 24 juin 2020 et du 15 avril 2021

EXPOSÉ

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux attributions de subventions dans la limite de l'enveloppe de crédits approuvée par le Conseil Communautaire et inscrite au budget.

Lors du vote du budget le 15 avril dernier, le Conseil Communautaire a décidé de fixer l'enveloppe de crédits dédiée aux subventions exceptionnelles aux associations à 15 000 €.

Les membres du bureau ont examiné la demande de l'association Team 35 et ont décidé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au regard du solde de crédits dédiés aux subventions exceptionnelles pour l'année 2021.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer, pour l'année 2021 et conformément aux crédits provisionnés, une subvention exceptionnelle à l'association susmentionnée

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 18 novembre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211122-727-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-11-2021

Publication le : 22-11-2021

Communauté de Communes Châteaubriant
Bureau communautaire du 18 novembre 2021



Le Président,

Alain HUNAUT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN		X
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN		X
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART		X

AR-Préfecture

044-200072726-20211122-727-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-11-2021

Publication le : 22-11-2021



Le Président,

Alain HUNAUT